

CONDITIONS GENERALES D' EXECUTION DE ISOLATION

- ECRETAGE :

l'opération consiste à éliminer le surplus de mousse polyuréthane sur tout conduite (électricité, eau, etc.) englobée lors de la projection. Cette opération s'avère nécessaire lorsque l'espace disponible pour le placement de la chape de finition est insuffisant.

- PONCAGE (rabotage) :

l'opération est pratiquement indispensable en cas de placement d'un chauffage par le sol (circuits à eau, gaz). Elle consiste à aplanir la surface projetée pour faciliter le placement des serpentins de chauffage. La projection reste un travail manuel. De ce fait, le polyuréthane projeté ne peut être aplani intégralement. Les plaques à plots avec isolant pour chauffage sol ne sont pas prévues pour être posées sur du polyuréthane projeté. Par sa commande, le client s'engage à ne pas poser de plaques à plots avec isolant sur notre projection. Nous déclinons toute responsabilité en cas de problème suite à la pose de plaques à plots avec isolant sur notre projection de polyuréthane.

- NIVELAGE :

l'opération consiste à combler, en variant les épaisseurs de mousse, les différences de niveaux du sol à projeter. EXTRADAL sprl utilisera un niveau laser pour établir la « cartographie » du sol avant la projection. La tolérance moyenne acceptée par le maître d'œuvre sera de ± 20 mm.

- PROTECTIONS DES CHANTIERS :

Pour une projection de vides ventilés : en principe aucune protection n'est prévue hormis le portillon d'accès.

Pour une projection au sol :

le prix tel que repris dans l'offre ci-dessus comprend une protection des murs périphériques jusqu'à une hauteur de 120 à 150 cm minimum. Sera aussi protégé entièrement tout châssis, porte, radiateur, tube de douche, baignoire, appareil divers (interrupteurs, robinet, boilers,...) définitivement installé et qui ne peut être déplacé.

Pour une projection au mur et/ou plafond :

toutes les protections ci-dessus seront comprises incluant une protection complète du sol. Les plastiques seront fixés au plafonnage au moyen de bandes caches adhésives. En cas de non-adhérence, pour tout motif que ce soit, il sera fait usage d'agrafes métalliques de ± 8 mm entraînant éventuellement quelques légères traces d'impact dans le plafonnage. Les réparations éventuelles seront à charge du maître d'ouvrage.

TERMES DE L'EXECUTION.

Pour le bon déroulement du chantier, le maître d'ouvrage s'assurera :

De la mise à disposition d'un emplacement de 12m x 3m pour immobilisation du camion (12T) éloigné d'au maximum 50 mètres du chantier, sans traversée de rue.

De l'accessibilité (clé, code, etc.) du chantier à l'arrivée du camion

De la mise hors vent et hors pluie de la zone concernée

Du nettoyage soigné de la surface à projeter. Le support doit être totalement libre et exempt d'humidité, de poussière (même fine), d'encombrants divers. N.B. : Le PUR projeté peut être assimilé à une colle dont le pouvoir adhérent est sérieusement affecté en milieu humide et poussiéreux. Sa qualité dépendra aussi de la fixation correcte de toute conduite ou câblage électrique posé à même le support à isoler. Ces conduites seront solidement fixées sur le support à isoler tous les 120 à 150 cm au maximum. L'usage de produits à base de ciment pour la fixation de ces conduites est à proscrire.

FRAIS SUPPLEMENTAIRES :

Il sera porté en compte au maître d'ouvrage les suppléments suivants :

- Toute heure d'attente imprévue : 50,00 €/htva par homme et par heure
- Tout déplacement rendu inutile pour toute raison n'incombant pas EXTRADAL sprl sera porté en compte à raison de 50,00 €/htva par homme et par heure et 1,50 €/htva par kilomètre de déplacement.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES.

La mousse projetée par EXTRADAL sprl est une mousse de 1^{ère} qualité, de fabrication allemande, régulièrement analysée en laboratoire. Masse volumique : 39,5 kg/m³ suivant NBN EN1602 Coefficient lambda (λ) : 0,025 à 0,027 W/mK après séchage complet Absorption d'eau par immersion partielle : 0,0371 % Ne contient pas de CFC Résistance à la compression : la mousse subit une déformation inférieure à 10% sous une chape uniformément répartie de 200kPa (soit 20 Tonnes/m²) (NBN EN 826) Déformation par fatigue sous charge inférieure à 2mm (CSTC Nit 189 § 8.2.3)

LU ET APPROUVE

SIGNATURE

NOM